

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-5882						
OBJET	Recommander au conseil de refuser la version finale de la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de Laval 2025-2035							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-11-27 Date CM souhaitée : 2024-12-03								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="71 650 1552 774"> <thead> <tr> <th data-bbox="71 650 211 677"><u>Date</u></th> <th data-bbox="259 650 487 677"><u>No résolution</u></th> <th data-bbox="535 650 617 677"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="71 677 211 704">2024-07-16</td> <td data-bbox="259 677 487 704">CM-20240716-742</td> <td data-bbox="535 677 1552 774">APPROBATION - AVIS RELATIF AU PROJET DE PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL - 2025-2035</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="71 790 162 817"><u>Résumé</u></p> <p data-bbox="71 817 552 844">Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p data-bbox="71 881 714 946">IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p data-bbox="71 973 341 999">et résolu à l'unanimité:</p> <p data-bbox="71 1037 1552 1064">d'approuver l'avis relatif au projet de Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de Laval 2025-2035.</p> <p data-bbox="406 1091 535 1118" style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p data-bbox="71 1128 259 1155">(SD-2024-3464)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-07-16	CM-20240716-742	APPROBATION - AVIS RELATIF AU PROJET DE PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL - 2025-2035
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2024-07-16	CM-20240716-742	APPROBATION - AVIS RELATIF AU PROJET DE PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL - 2025-2035						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p data-bbox="110 1241 1552 1338">Le projet de planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de Laval a été soumis à la Ville de Laval le 7 juin 2024 conformément aux articles 272.4 et 272.5 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), en lien avec le Plan québécois des infrastructures - PQI 2025-2035;</p> <p data-bbox="110 1365 1552 1430">Un avis a été émis par le conseil municipal de la Ville de Laval le 16 juillet 2024 (CM-20240716-742), où la Ville de Laval commente les besoins d'espace du Centre de services scolaire de Laval et demande certains ajustements;</p> <p data-bbox="110 1456 1552 1553">Comme prescrit par la loi, le conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval doit adopter la planification finale des besoins d'espace, en indiquant les modifications qui y ont été apportées, le cas échéant, et de la transmettre à la Ville de Laval.</p> <p data-bbox="110 1580 1552 1704">La version finale de la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de Laval 2025-2035 n'a pas été modifiée en fonction des commentaires formulés par la Ville de Laval. De manière globale, la Ville de Laval demandait des ajustements quant à la réduction de certaines superficies et concernant des clarifications sur l'emplacement de certaines écoles et leur capacité.</p> <p data-bbox="110 1731 1552 1827">Le CSS de Laval nous a indiqué par correspondance qu'ils sont conscients des enjeux liés au financement, à la rareté des terrains et aux superficies sollicitées. Toutefois, considérant les travaux suivant la mise en place du comité stratégique entre les directions générales, le CSS de Laval n'a pas modifié sa planification pour cette année.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								
CADRE NORMATIF <p data-bbox="110 2376 1552 2472">Conformément à l'article 272.7 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil municipal dispose d'un délai de 45 jours suite à la réception de cette Planification des besoins d'espaces pour l'approuver ou la refuser. En cas de défaut du conseil d'approuver ou de refuser la planification dans ce délai, celle-ci est réputée avoir été approuvée.</p>								

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-5882
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte que la version finale de la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de Laval 2025-2035 n'a pas été modifié en fonction des commentaires formulés par la Ville de Laval; de refuser la version finale de la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de Laval 2025-2035 considérant que celle-ci n'a pas été modifié en fonction des commentaires formulés par la Ville de Laval; d'enjoindre le CSS de Laval à modifier la planification des besoins d'espace en fonction des commentaires de la Ville de Laval, dont l'ajustement des superficies demandées pour les terrains d'école.		